

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mai 2009

Mairie de Saint-Clair

L'an deux mil neuf et le sept du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mmes CHAPUIS C, BEGOT-VALLA C, DUMAS C.
Ms GRENIER J, MILLOT P, MOUSTIER P, ROUX JF, SAUVAYRE G,
SPEISSMANN JP, TARDY G, SABATIER R, CELETTE R, LARGERON J.

Pouvoirs : Madame POTIN Christine donne pouvoir à Monsieur SPEISSMANN Jean-Paul

Excusé : Monsieur GIRARD Roland

Secrétaire de séance : Mme BEGOT – VALLA Chrystel

Monsieur René SABATIER, Maire, préside la séance

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

17 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN adjoint à l'urbanisme, présente le bilan de l'année écoulée et propose les tarifs pour l'année 2009.

PARTICULIERS :

Partie fixe	58,88 € par compteur (inchangée)
Partie variable	de 0 à 250 m ³ = 0,71 €/m ³ de 250 à 500 m ³ = 0,38 €/m ³ supérieur à 500 m ³ = 0,20 €/m ³

INDUSTRIELS / ARTISANS / COMMERCANTS :

Partie fixe	58,88 € par compteur (inchangée)
Partie variable	de 0 à 1500 m ³ = 0,71 €/m ³ supérieur à 1500 m ³ = 0,38 €/m ³

AGRICULTEURS :

Partie fixe	15,00 € par compteur
	0,02 €/m ³

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

27 AVENANT BAIL AUBERGE "LA MOUSTACHE GOURMANDE"

Monsieur Joël GRENIER adjoint aux finances, explique qu'il est nécessaire d'apporter des précisions sur le bail avec l'Auberge "La Moustache Gourmande", notamment pour la date d'encaissement du loyer qui aura lieu le 1^{er} du mois. Une nouvelle rédaction sera proposée au gérant de l'auberge.

Le Conseil Municipal approuve ces avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

37 CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser deux cessions de terrain par acte administratif.

Monsieur MARTIN Michaël cède 20 m² parcelle A 2075 lieudit le Village.
Monsieur et Madame VACHER Frédéric cèdent 65 m² parcelle A 1925 lieudit Pierre Bénite.
Une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit dressés les actes administratifs et autorise Monsieur le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme à signer ces actes administratifs ainsi que tout document s'y rapportant.

49 CONVENTION ECOLE NUMERIQUE RURALE

Monsieur le Maire présente ce projet proposé par l'Inspection Académique de l'Ardèche, il a participé à une réunion organisée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche. Le Ministre de l'Education Nationale subventionnera 50 écoles en Ardèche pour un équipement numérique de qualité. L'équipement est subventionné à hauteur de 80 % du hors taxes plafonné à une aide de 9 000 €. En outre l'école pourra disposer d'une aide de 1 000 € pour des ressources numériques.

Même si cet investissement n'est pas insérer au budget. Monsieur SABATIER demande au Conseil Municipal de faire acte de candidature et d'engager toutes démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

59 DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENT AUBERGE

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une décision modificative au budget.

Budget principal

Fonctionnement

Dépenses :

Compte 6811 "Dotations aux amortissements	+ 22 489,13 €
Compte 023 "Virement à la section d'investissement"	- 22 489,13 €

Recettes :

Compte 021 "Virement à la section de fonctionnement"	- 22 489,13 €
Compte 28153 "Réseaux divers"	+ 22 429,06 €
Compte 28157 "Matériel et outillage de voirie"	+ 43,31 €
Compte 28188 "Autres immobilisations corporelles"	+ 16,76 €

Le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

69 ASSURANCES

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente plusieurs devis pour une assurance relative aux créances éventuellement impayées. Après avoir étudié les diverses propositions il est suggéré celle de la société AXA : 965,53 € par an.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant.

79 ASSOCIATION "OUI BIEN SUR !"

L'Association "Oui bien sur !" demande l'autorisation d'implanter son siège social à la Mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

89 SUBVENTION POUR LE SOU DES ECOLES "OPERA ROCK"

Madame Claude CHAPUIS, adjointe aux affaires scolaires, expose la demande de l'école à savoir une subvention de 60 € pour une participation à un "opéra rock" auquel l'école participera à l'Espace Montgolfier à DAVEZIEUX les 9 et 10 juin 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

97 QUESTIONS DIVERSES

Inforoutes de l'Ardèche

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la commune de SAINT LAGER BRESSAC de se retirer du SMIVU "INFOROUTES de l'Ardèche". Le comité syndical du SMIVU a donné un avis favorable.

Concours intercommunal de fleurissement

L'office du Tourisme organise un concours de fleurissement réservé aux communes de la communauté de communes d'Annonay. Pour s'inscrire, il suffit de remplir un bulletin d'inscription délivré en Mairie. Ce concours est destiné aux particuliers, écoles, commerces, administrations.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 30 juin 2009.

La séance est levée à 22 heures 20.